

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2011**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26.11.2010
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
 - a) Droit de préemption
 - b) Vente de terrain Paroisse Protestante – S.P.C.I.A.
5. Demande de subvention
6. Renaturation de la Zorn
7. Location d'un local à la société DK Project
8. Convention commune de Geudertheim - Musique Paysanne et Groupe Folklorique
9. Coulées de boues – Consultation de bureaux d'études
10. Réservation salle polyvalente – Caution et Tarifs de location
11. Plan communal de Sauvegarde - DICRIM
12. Demande d'avis du conseil municipal
13. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire, et en présence de tous les conseillers sauf Messieurs JUNG Régis, RIEDINGER Rolf et MOCHEL Dominique qui a donné procuration à Monsieur FESSMANN Claude, tous absents excusés.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE –APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26.11.2010

Le procès verbal de la séance du 26 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions :

- 08.12.2010 Assemblée Générale du SDEA du Bas-Rhin
- 10.12.2010 Concert de l'école municipale de musique
- 11.12.2010 Réunion de la commission des travaux de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 12.12.2010 Fête des aînés
- 13.12.2010 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- 17.12.2010 Journée des Maires
- 18.12.2010 Concours de fleurissement, remise des prix au Conseil Général
- 05.01.2011 Cérémonie des vœux du Préfet
- 06.01.2011 Réunion relative à l'aire de remplissage
Cérémonie de vœux à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 07.01.2011 Cérémonie des vœux à Brumath
- 09.01.2011 Accueil des nouveaux arrivants
- 10.01.2011 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 11.01.2011 Cérémonie de vœux au Conseil Général du Bas-Rhin
- 12.01.2011 Réunion relative au Festival de la Basse-Zorn
- 13.01.2011 Réunion de chantier lotissement « Heiligenhauesel »
Réunion relative au ramassage des ordures ménagères à Kurtzenhouse
- 14.01.2011 Signature de la convention de délégation de service public avec Réseau GDS
Réunion de la commission aménagement
- 15.01.2011 Cérémonie de l'association S'Mehlrad, Opération « Wienochtsbredle »
- 16.01.2011 Assemblée Générale del'AAPPMA
- 17.01.2011 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn relative à
l'installation de la choucrouterie Franck dans la zone artisanale
- 18.01.2011 Réunion relative aux coulées de boue
- 20.01.2011 Réunion de chantier lotissement « Heiligenhauesel »
Entretien avec les représentants de la société Odélia
- 21.01.2011 Soirée du personnel communal
- 24.01.2011 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
Réunion relative au PAC Euréka
Réunion de l'Association Foncière de Geudertheim
- 26.01.2011 Présentation du Festival Basse-Zorn Live aux partenaires
Réunion de la commission sportive et culturelle
- 27.01.2011 Réunion de chantier lotissement « Heiligenhauesel »
Réunion avec Réseau GDS pour le tracé de la conduite de gaz naturel
Cérémonie des vœux chez Gaz de Strasbourg
- 28.01.2011 Réunion avec l'inspecteur de l'Education Nationale

B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Adjointe au Maire

- 30.11.2010 Réunion de la commission d'information
- 07.12.2010 Réunion de la municipalité
- 12.12.2010 Fête des aînés
- 14.12.2010 Réunion de la commission d'information
- 17.12.2010 Réunion avec l'ABAMA
- 04.01.2011 Réunion du comité de pilotage du périscolaire « Les Loustics »
- 11.01.2011 Réunion de la commission information
- 21.01.2011 Soirée du personnel communal
- 25.01.2011 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn avec le SCOTERS
- 26.01.2011 Réunion de la commission sportive et culturelle
- 28.01.2011 Réunion avec l'inspecteur de l'Education Nationale

C) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

- 30.11.2010 CCAS Réunis à Hoerdt
- 03.12.2010 Concours de fleurissement, remise des prix

06.12.2010 85^{ème} anniversaire de Caroline RITTER
07.12.2010 Réunion de la municipalité
10.12.2010 Préparation de la salle polyvalente pour la fête des aînés
11.12.2010 Préparation de la salle polyvalente pour la fête des aînés
12.12.2010 Fête des aînés
13.12.2010 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
14.12.2010 Réunion relative au plan communal de sauvegarde
23.12.2010 85^{ème} anniversaire de Marguerite HEITZ
05.01.2011 85^{ème} anniversaire de Charles BEYER
09.01.2011 Accueil des nouveaux arrivants
13.01.2011 Réunion relative à la collecte des ordures ménagères à Kurtzenhouse
18.01.2011 Réunion relative au plan communal de sauvegarde
Réunion de la municipalité
24.01.2011 Conférence-débat sur la mémoire

D) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire

01.12.2010 Réunion de chantier PAE
03.12.2010 Remise des prix – Concours des maisons fleuries 2010
11.12.2010 Réunion de la commission de travaux de la communauté des communes
12.12.2010 Repas des aînés
13.12.2010 Réunion du conseil de la communauté des communes de la Basse-Zorn
15.12.2010 Réunion de chantier PAE
18.12.2010 Remise des prix du concours des communes fleuries à l'Hôtel du Département
23.12.2010 Distribution G'IM et paquets de Noël
05.01.2011 85^{ème} anniversaire M. Charles BEYER
06.01.2011 Réunion d'information "Aire de remplissage et de nettoyage"
09.01.2011 Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
13.01.2011 Réunion relative à la mise en place de la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères
14.01.2011 Réunion de la commission aménagement et fleurissement
15.01.2011 Permanence Mairie
18.01.2011 Réunion au sujet de la problématique des coulées de boues
Rendez vous avec M. THIEBAUD (bureau d'études SNC LAVALLIN)
Réunion de la commission pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde
Réunion de la municipalité
21.01.2011 Fête du personnel
24.01.2011 Association Foncière

E) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire

06.01.2011 Réunion relative à l'aire de remplissage
09.01.2011 Accueil des nouveaux arrivants
11.01.2011 Réunion relative à l'aire de remplissage
22.01.2011 Permanence mairie
25.01.2011 Réunion du comité de pilotage « Fert Zorn » à Brumath
29.01.2011 Permanence mairie

F) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

01.01.2011 Démontage piste de danse
08.01.2011 Permanence mairie
09.01.2011 Accueil des nouveaux arrivants
15.01.2011 Rencontre avec les responsables GBTeam et de l'amicale de la classe 85
15.01.2011 Cérémonie de l'association S'Mehlrads, opération « Wienochtsbredle »
18.01.2011 Réunion relative au plan communal de sauvegarde
18.01.2011 Réunion de la municipalité
21.01.2011 Réunion du comité des fêtes
24.01.2011 Réunion du comité des fêtes
26.01.2011 Réunion de la commission sportive et culturelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Rémy ZINCK, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 01 janvier 2011.

4. DROIT DE PREEMPTION

a) Droit de préemption

Le Maire soumet au conseil municipal, conformément à la délibération du 06 mai 2005, la déclaration d'intention d'aliéner émanant de :

Maître Valérie BIRY, Notaire à WEYERSHEIM :

Section 41 Lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle n° 148 d'une contenance de 10,31 ares
Section 41 Lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle n° 545/152 d'une contenance de 44,08 ares

Maître Thierry PFISTER, Notaire à HOENHEIM

Section 2 parcelle n° 22 lieu-dit « Unter dem Brumather Weg » d'une contenance de 6,67 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b) Vente de terrain Paroisse Protestante - S.P.C.I.A.

Monsieur le Maire soumet pour avis au conseil municipal la délibération du 15 septembre 2010 du Conseil Presbytéral de Geudertheim-Bietlenheim, approuvée le 18 janvier 2011 par le Directoire de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, par laquelle le conseil presbytéral de Geudertheim-Bietlenheim décide de vendre à la Société S.P.C.I.A. sise 11, rue du Marais Vert à STRASBOURG des parcelles cadastrées sur Geudertheim, lieu-dit « Heiligenhauesel »

Section 41 parcelle n° 545 d'une contenance de 44,08 ares
Section 41 parcelle n° 148 d'une contenance de 10,31 ares

au prix de 3100,- € l'are sans échange de terrain pour la construction d'un lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à cette vente de terrain.

5. DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention émanant du Collège Baldung Grien de Hoerdts pour l'organisation d'un séjour de ski aux ORRES du 13 au 19 mars 2011 soit 6 nuitées et un voyage au lac de Constance du 5 au 9 mai 2011 soit 4 nuitées.

Le maire propose au conseil municipal d'accorder au Collège Baldung Grien de Hoerdts une subvention de 5,00 € par nuitée et par élève équivalente à celle du Conseil Général tel que convenu avec les autres maires de la Communauté des Communes de la Basse-Zorn soit pour le séjour de ski aux ORRES $30€ \times 28 = 840 €$ et pour le voyage au lac de Constance $20 € \times 5 = 100 €$ soit un total de **940 €** qui sera repris à l'article 6574 du budget 2011.

Le maire expose également au conseil municipal la demande de subvention émanant de l'école maternelle de Geudertheim pour le départ de la classe de grande section, soit 27 élèves, en classe de découverte à Plaine du 6 au 8 avril 2011 soit 2 nuitées.

Le Maire propose au conseil municipal d'octroyer à l'école maternelle la subvention habituelle de 7,00 € par nuitée et par élève soit $14 \times 27 = 378 €$, montant qui sera repris à l'article 6574 du budget 2011.

Le maire informe le conseil municipal que dans un souci d'uniformisation de la politique de subventionnement des établissements scolaires par les communes membres de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, celle-ci sera étudiée dans le cadre de l'intercommunalité et des propositions nouvelles seront soumises à l'approbation du conseil municipal dans un temps prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du maire.

6. RENATURATION DE LA ZORN

Le maire informe le conseil municipal des différents types d'interventions envisagés pour la renaturation de la Zorn à laquelle la commune de Geudertheim s'est engagée à participer par délibération en date du 29 octobre 2010:

- Dégagement du chenal d'écoulement en aval du moulin de Geudertheim
- Restauration de la ripisylve sur tout le linéaire :
 - o élagage des arbres malvenus ou dépérissant
 - o émondage des saules têtards vieillissants
 - o abattage des espèces indésirables
- Stabilisation des berges en techniques végétales ou mixtes à l'aval du
- Moulin de Geudertheim et à l'amont du pont SNCF pour Bietlenheim et Hoerdts
- Plantation pour le renouvellement de la ripisylve, en particulier en rive gauche de la Zorn à Bietlenheim (lieu-dit Hurck)
- Installation de petit mobilier d'agrément : bancs, passerelle....sur le ban de Hoerdts le long du chemin de halage de la Zorn.

Ce projet permettra d'engager une étude qui présentera plusieurs pistes d'aménagement ainsi que les éléments de coût y afférent.

Le maître d'ouvrage aura dès lors les éléments lui permettant de décider de la suite à donner à l'étude qui concerne deux thématiques distinctes :

- le franchissement piscicole et sédimentaire des obstacles à l'écoulement. Il s'agit du moulin de Geudertheim et du seuil fixe situé sur la limite communale de Hoerdt et Bietlenheim.
- la renaturation d'une partie linéaire de la Zorn, dans sa partie la plus canalisée, afin de lui rendre un tracé plus naturel et une meilleure fonctionnalité écologique. Le SAGEECE de la Zorn cible une zone précise que l'étude pourra modifier.

Après délibérations concordantes des conseils municipaux concernés, le choix d'un maître d'œuvre s'imposera.

La mission du maître d'œuvre se scindera en 2 phases :

- Phase 1 : Elle permettra la définition du programme final et l'exécution des travaux de restauration, à savoir,
 - o les travaux à réaliser rapidement à Geudertheim (rétablissement du chenal d'écoulement à l'aval du moulin et stabilisation localisée des berges). Il est prévu que ces travaux pourront être réalisés à l'été 2011.
 - o le reste des travaux de restauration sur les trois villages (élagage, recépage, plantations, etc...). Ces travaux pourront être réalisés au début de l'année 2012.

Les dossiers réglementaires seront réalisés en deux temps, ce qui permettra de dissocier les travaux spécifiques de Geudertheim (sur des parcelles communales), du reste des travaux qui nécessiteront une déclaration d'intérêt général car ils portent sur des parcelles privées.

- Phase 2 : Cette phase consistera à réaliser l'étude de faisabilité pour le franchissement piscicole du seuil de Hoerdt et du moulin de Geudertheim ainsi qu'une étude de faisabilité de renaturation d'une partie du linéaire de la Zorn.
Il est proposé une répartition des financements suivant la clé de répartition approuvée le 29 octobre 2010. Un ajustement pourra intervenir en fonction des coûts estimés par le maître d'œuvre.

	<u>Bietlenheim</u>	<u>Geudertheim</u>	<u>Hoerdt</u>	<u>Total</u>
Linéaire concerné %	20	56	24	100
Répartition des coûts	23600	66080	28320	118000
Subvention CG 67	9440	26432	11328	47200
Subvention AERM	9440	26432	11328	47200
Fonds propres	4720	13216	5664	23600

Les travaux de restauration des berges et de la ripisylve devront être poursuivis par un programme pluriannuel d'entretien afin de pérenniser les résultats obtenus.

Après les études de faisabilité de la phase 2, le maître d'ouvrage pourra engager les travaux correspondants.

La commune de Hoerdt est proposée comme maître d'ouvrage, les autres communes participant financièrement au prorata de la clé de répartition des coûts, approuvée le 29 octobre 2010, et dans le cadre d'une convention régissant les fonds de concours à intervenir.

Le maire demande au conseil municipal, dans le cadre de l'article 2541-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que « le conseil municipal délibère sur les questions que les lois et règlements renvoient à son examen », d'accepter la maîtrise d'ouvrage de la commune de Hoerdt d'une part, et, d'autre part, d'autoriser la commune à participer financièrement à la renaturation de la Zorn suivant la clé de répartition définie le 29 octobre 2010 et d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir portant, entre autres, sur les modalités de financement du projet ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le projet de renaturation de la Zorn tel que présenté ci-dessus,
- accepte la maîtrise d'ouvrage de la commune de Hoerdt,
- autorise la commune à participer financièrement à la renaturation de la Zorn suivant la clé de répartition définie le 29.1.2010,
- autorise le maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

7. LOCATION D'UN LOCAL A LA SOCIETE DK PROJECT

Le maire soumet au conseil municipal la demande de la société DK Project sise à Geudertheim, pour louer un local au sous-sol de l'immeuble du Waldeck afin d'y entreposer du matériel. Le maire propose au conseil municipal d'accéder à la demande de la société DK Project moyennant un loyer mensuel de 100,00 € horscharges et sollicite l'autorisation de signer le bail à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Monsieur Christian LORENTZ, directement intéressé par ce point, quitte la salle du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer le bail à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

8. CONVENTION COMMUNE DE GEUDERTHEIM – MUSIQUE PAYSANNE ET GROUPE FOLKLORIQUE DE GEUDERTHEIM

Le maire informe le conseil municipal de la mise à disposition de l'école municipale de musique par la Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim de deux professeurs de musique. Il demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention à intervenir entre la commune de Geudertheim et la Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim dont les termes suivent :

CONVENTION

Entre la Commune de Geudertheim,
représentée par son Maire, Monsieur Pierre GROSS,

d'une part,

et

L'Association Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim,
représentée par son Président, Monsieur Yves OHLMANN

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

Entre la Mairie de Geudertheim et l'Association Musique Paysanne et Groupe Folklorique, il est conclu une convention pour la mise à disposition de la Commune de Geudertheim de deux musiciens chargés de donner des cours instrumentaux au sein de l'école municipale de musique pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} février 2011 au 31 décembre 2011.

Article 2 :

La Commune de Geudertheim prend en charge les dépenses induites par la mise à disposition de salariés et accessoires.

Soit, entre autres :

- Le salaire
- Les charges salariales

Le montant de ses charges sera de 198 € chaque mois pour une période de 10 mois (le montant suivra l'augmentation des taux et plafond des charges sociales).

Article 3 :

Le temps de travail est de 43,33 heures par mois.

Article 4 :

Le lieu du travail sera la maison de la culture de Geudertheim.

Article 5 :

La définition du poste sera comme suit :

Le cadre de leur travail sera la dispense de cours instrumentaux au sein de l'école municipale de musique de Geudertheim.

Les salariés resteront sous la responsabilité de l'Association Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim qui exerce un droit disciplinaire.

Fait à Geudertheim, le 20 janvier 2011

Pour l'Association Musique Paysanne
et Groupe Folklorique de Geudertheim

Pour la Commune de Geudertheim

Le Président,
Yves OHLMANN

Le Maire,
Pierre GROSS

Monsieur Yves OHLMANN, directement concerné par ce point en sa qualité de Président de la Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim, quitte la salle du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention tels que ci-dessus énoncés et autorise le maire à la signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

9. COULEES DE BOUES – CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES

Dans le cadre de la recherche d'un traitement efficace des coulées de boue dont la commune de Geudertheim est régulièrement victime, le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de consulter différents bureaux d'études afin de leur soumettre le problème et de leur demander un chiffrage de leur intervention.

Le maire informe le conseil municipal qu'une telle étude est subventionnée à 80 % par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à consulter différents bureaux d'étude afin de leur soumettre la problématique des coulées de boue et leur demander un chiffrage de leurs interventions. Le maire informera le conseil municipal des résultats de la consultation.

10. RESERVATION SALLE POLYVALENTE - CAUTION ET TARIFS DE LOCATION

Le maire informe le conseil municipal que pour améliorer le service de réservation des salles communales et éviter une pléthore d'options de réservation et d'annulations de celles-ci, il convient de mettre en place le versement d'une caution de 70,00 € par toute personne physique ou morale qui voudrait réserver une des salles de la salle polyvalente.

Cette caution viendra en déduction du loyer à verser après la manifestation ou restera acquise à la commune en cas d'annulation de la réservation dans les 3 mois précédant la manifestation. Il conviendra de modifier les termes de la convention de location dans ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des termes de la convention de location de la salle polyvalente telle que présentée par le maire. Le maire soumet au conseil municipal une proposition de modification des tarifs de location de la salle polyvalente pour les personnes privées :

Salle 1 :	300 €
Salle 2 :	200 €
Cuisine (avec four) :	100 €
Cuisine (avec lave-vaisselle) :	60 €
Bar avec Mezzanine :	100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des tarifs tel que précisé ci-dessus.

11. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - DICRIM

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) réalisés par la commission « ad hoc ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan communal de sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs tels que présentés par le maire.

12. DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire, avant de prendre sa décision définitive, sollicite l'avis du conseil municipal sur la demande de Monsieur Patrick LUTZ quant à la desserte de son exploitation agricole par la rue du Chevreuil, seul accès possible avec son train routier.

Monsieur Patrick LUTZ, directement concerné par ce point, quitte la salle du conseil.

Concernant la demande de dérogation de Monsieur Patrick LUTZ, le maire, après une longue discussion du conseil municipal sans qu'aucun avis majoritaire ne se forge, renonce à l'avis du conseil municipal.

13. DIVERS

Prochaine séance : 4 mars 2011